



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

YONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°89-2019-054

PUBLIÉ LE 10 MAI 2019

Sommaire

Préfecture de l'Yonne

89-2019-05-10-001 - PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0161 - suppléance du 14 mai 2019 (2 pages)

Page 3

89-2019-05-10-002 - PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0162 - suppléance du 15 au 16 mai 2019 (2 pages)

Page 6

Préfecture de l'Yonne

89-2019-05-10-001

PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0161 - suppléance du 14 mai
2019

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
INTERMINISTERIELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0161
confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne
le mardi 14 mai 2019 de 8 h 00 à 20 h 00

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} août 2017 nommant Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne le mardi 14 mai 2019 de 8 h 00 à 20 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, le mardi 14 mai 2019 de 8 h 00 à 20 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, désignée pour la suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le **10 MAI 2019**

Le Préfet,



Patrice LATRON

Préfecture de l'Yonne

89-2019-05-10-002

**PREF SAPPPIE BCAAT 2019 0162 - suppléance du 15 au
16 mai 2019**

PRÉFET DE L'YONNE

PREFECTURE

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'ANIMATION DES
POLITIQUES PUBLIQUES
INTERMINISTERIELLES ET DE
L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DE LA COORDINATION
ADMINISTRATIVE
ET DE L'APPUI TERRITORIAL

ARRETE N° PREF/SAPPIE/BCAAT/2019/0162
confiant la suppléance du poste de Monsieur le préfet de l'Yonne
du mercredi 15 mai 2019 à 18 h 00 au jeudi 16 mai 2019 à 20 h 00

Le Préfet,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment l'article 45 ;

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne ;

VU le décret du Président de la République du 1^{er} août 2017 nommant Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet du Préfet de l'Yonne ;

CONSIDERANT les absences simultanées de M. Patrice LATRON, préfet de l'Yonne et de Mme Françoise FUGIER, secrétaire générale de la préfecture de l'Yonne du mercredi 15 mai 2019 à 18 h 00 au jeudi 16 mai 2019 à 20 h 00 ;

Sur proposition de la Secrétaire générale ;

ARRETE

Article 1^{er} : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, est chargée d'assurer la suppléance du poste de préfet du département de l'Yonne, du mercredi 15 mai 2019 à 18 h 00 au jeudi 16 mai 2019 à 20 h 00.

Article 2 : délégation de signature est donnée, à ce titre, à Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité.

Article 3 : Mme Julia CAPEL-DUNN, directrice de cabinet, désignée pour la suppléance est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Auxerre, le 10 MAI 2019

Le Préfet,



Patrice LATRON